

Habitat & Collectivités Locales N° 69

Informations du 25 septembre au 1^{er} octobre 2010

Nouvelle formule – n° 69 – 4 octobre 2010 **Version gratuite allégée (spécimen)**

Editorial

Congrès HLM : une page se tourne (?)

Tel est le titre, sous forme interrogative, qu'on pourrait proposer.

Et au delà des HLM, la question se pose bien de la régulation à la française des politiques du logement.

Certainement, une part de nos lecteurs ne s'estime pas directement concernée par les grandes ambitions et les petits jeux du monde HLM qui tenait congrès à Strasbourg cette semaine. A peine certains d'entre eux auront-ils noté que le Secrétaire d'Etat Benoist Apparu s'y est fait copieusement hué. Pourtant, le monde public local est de plus en plus proche, impliqué, lié, connecté à la constellation HLM et ce théâtre vivant réunissait d'ailleurs en un même lieu tous les représentants des acteurs du logement. Un moment privilégié pour observer et rendre compte. Ce numéro de votre lettre HCL consacre donc une part importante de ses colonnes à cette manifestation.

On en retient d'ailleurs une confirmation : moins l'Etat met de moyens financiers, plus il entend avoir la main. En parlant de l'Etat, HCL publie cette semaine une note rédigée sous la direction d'un de ses fonctionnaires dont le titre est « l'Habitat, levier vers la Ville durable » et on ne peut qu'être d'accord avec un tel programme tout en regrettant que le ministère de l'Ecologie n'ait pas vraiment de budget sur ce thème.

Guy Lemée

Sommaire

Le dossier de la semaine.....	2
La plume à	9
Trois questions à	12
Textes.....	13
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 25 septembre au 1 ^{er} octobre 2010.....	13
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.....	14
Parlement.....	14
Projets de loi / Propositions de loi.....	14
Questions parlementaires / Réponses ministérielles	15
Parlement Européen	15
Jurisprudence.....	16
Documentation.....	17
Livres, revues, articles et communiqués signalés	17
Actualités.....	18
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques	18
On en parle – Revue du web	21
Evènements / Manifestations	26

20 ans d'expertise : assistance, conseils et études

FONCIER

URBANISME

HABITAT SOCIAL

Le dossier de la semaine

Le Congrès de l'Union sociale pour l'habitat – USH Mouvement HLM

<http://www.union-habitat.org/ecom2010>

**Le compte-rendu d'HCL : l'important... et le reste
(titre envisagé : Une page se tourne ?)**



Photo JF Bernard-Sugy pour l'USH (DR)

Un congrès professionnel, un des plus importants de cette catégorie de manifestations, très recherché par les villes « de congrès » justement... Une programmation riche et dense avec un luxe de moyens (très bien financé à la fois par les partenaires mais aussi par la partie « expo » du congrès avec les stands loués : <http://www.union-habitat.org/hlm/CongresHlm.nsf/PWEB2?openform>) : tel est ce Congrès de l'USH qui permet aussi, il faut le reconnaître, à une foule anonyme d'administrateurs d'offices HLM de bénéficier de cette « sortie annuelle ».

Du discours d'ouverture de Thierry Repentin, on relève deux thèmes.

Celui, asséné fort, confirmant la levée de boucliers contre les annonces gouvernementales.

L'autre, moins direct mais que les observateurs attentifs ne peuvent ignorer : le mouvement HLM va changer...

Après les discours introductifs la première table ronde rassemble les grands élus locaux qui accueillent cette manifestation HLM, de Roland Ries maire socialiste de Strasbourg au président du conseil général UMP. On note que ce dernier, Guy-Dominique Kennel, ne peut s'empêcher de joindre sa voix aux critiques au Gouvernement qui constitueront le fil rouge de ces trois journées de congrès en regrettant « on ne doit pas changer la règle du jeu tout le temps » !

**Miroir, mon beau miroir ...
Oh dis moi ...**

Où l'audit de l'organisation

C'est dans la grande salle réservée aux *séances plénières* devant une assemblée vraiment clairsemée que Pierre Quercy, délégué général de l'USH, et son *chargé de mission*, le très rond - dans l'expression au moins - Luc Legras nous ont présenté la « restitution » des premiers résultats de l'audit lancé par Thierry Repentin qui, comme le dit P. Quercy, en a « eu l'intuition ».

C'est le cabinet IDRH (<http://www.idrh.fr/idrh.php?page=idrh&&act=qui>) qui a emporté le marché de cet audit du fonctionnement et de la gouvernance de l'organisation professionnelle.

Après une soixantaine d'entretiens et 200 questionnaires Internet, ce que déclare en retenant son dirigeant est « l'expression forte, le besoin ressenti d'accélérer le changement »...

Et voilà. Tout est dit, non ?

Avec élégance, Pierre Quercy qui quitte bientôt son poste et qui ne fut pas celui qui a lancé cette idée d'audit..., nous dit qu'il « partage l'essentiel des constats » et préconisations. Il dit qu'il reste ensuite à « faire ». Et l'on sait que ce ne sera pas avec lui.

Luc Legras présente les grandes lignes des résultats de l'audit de l'organisation USH



photo ICF La Sablière – blog (DR)

Luc Legras, figure du monde HLM *nordiste* (Office du Pas-de-Calais, Soginorpa) est le *chargé de mission* auprès de la délégation générale. C'est lui qui fut aux manettes de cet exercice compliqué – le pilotage de cet audit – et qui se livre à un exercice tout aussi difficile : résumer et restituer sans dénaturer mais surtout sans provoquer qui que ce soit... Le plus ardu venant au moment de parler de *l'âge du capitaine* dans une maison où pas mal de monde est au même poste depuis « un certain temps ».

D'ailleurs sur le thème délicat de la gouvernance, 83 % des organismes déclarent vouloir un changement, la presque totalité souhaitant en simplifier le fonctionnement et « renforcer l'efficacité des décisions ». La manière sobre et arrondie de cette présentation, à dessein certainement comme le relèvera Thierry Repentin lors de sa conclusion, donne une impression de calme et de sérénité en trompe l'œil.

En observant attentivement les données rapidement affichées à l'écran qui surplombait la scène, on constate qu'une nouvelle génération de cadres des familles HLM, qui n'est certainement pas totalement aux commandes, porte un constat sans complaisance sur une organisation vieillissante qui joue globalement mal son rôle. Et ce ne semble pas être qu'une banale question de génération car on entend notamment un appel à des prises de décisions plus claires, à la formation de consensus forts, à « une vision stratégique partagée ».

Un autre constat flagrant : la vente HLM reste une ligne de partage (de fracture ?) qui d'ailleurs recouperait presque celle des pour ou contre les regroupements organismes.

Point d'optimisme à noter : on nous dit que les mêmes, interrogés, ne craignent pas de devoir se battre afin d'intégrer la nouvelle donne, en particulier pour ce qui est du développement durable.

Séquence « émotion »...

Pierre Quercy (*) quittera ses fonctions de Délégué général de l'Union sociale pour l'habitat quelques semaines après ce qui aura été son 34^e et dernier Congrès.

Il a ainsi (souhaité) accepté une forme d'hommage, avec des interviews vidéo : au delà de ses qualités professionnelles, on célèbre un homme intègre et impliqué nous dit en particulier Georges Mercadal – ancien délégué général HLM notamment...

Pierre Quercy ne livre rien. L'homme est certainement ému et sincère mais le propos reste très convenu et l'exercice public certainement ne se prête pas tellement à une autre prestation. On n'attendait certes pas de révélation ni même une once d'auto-critique. Mais être resté si longtemps, gardien d'un temple bien compliqué, au cœur d'une économie mixte à la française si proche des lieux de pouvoirs, d'Etat comme locaux, ne peut pas n'avoir été qu'un long chemin tranquille et toujours glorieux, non ?

Image...**Pierre Quercy prendra sa retraite dans quelques semaines**

Photo JF Bernard-Sugy pour l'USH (DR)

Si l'on voulait une image qui illustre bien l'approche française de la question publique du logement, c'est bien celle-ci : un homme qui aura vu passer 4 présidents du Mouvement HLM et une vingtaine de ministres en trente ans...

Ce départ, c'est aussi certainement l'image de la page qu'entend tourner Thierry Repentin qui affiche une ambition claire : changer le Mouvement HLM et ne pas, nous dit-il, y vieillir... C'est vrai que le sénateur de Savoie est un politique.

(*) X-Pont, Sciences-Po... ces abréviations en font un de ces hauts fonctionnaires à la formation banale, si on ose dire. Le parcours l'est moins tant il est peu éloigné du « logement » dans l'acception publique française. Du Crepah, « le BE HLM » entre 1978 et 1986 à la DG de l'Union HLM, d'abord entre 87 et 2001 puis de 2005 à... ce départ annoncé, en passant par des cabinets ministériels, une carrière presque totalement sur ce sujet de l'urbain mais surtout du logement.

L'Outre-mer à Strasbourg

C'est une tradition, les DOM ont toujours droit à un moment à part et c'est bien normal. L'an passé, Marie-Luce Penchard, secrétaire d'Etat en charge, s'était certainement attiré bien des sympathies avec un discours très peu « langue de bois » qui semblait faire du logement une de ses priorités comme vous le rapportait HCL. Las, bien que devenue entre temps ministre, elle s'est faite représenter par un haut fonctionnaire qui a tenté de décrire tous les efforts réalisés par ses employeurs... On résume : pas de coup de rabot sur la niche fiscale « logement social » qui d'ailleurs selon lui sera compatible avec les subventions LBU... et quelques *mesurettes* techniques. On est très loin du compte lui disent unanimement les participants qui pointent le risque, fort selon eux, de « réaction sociale » et l'on sait ce que cela peut signifier dans ces départements !

Agacements, contre-feux médiatiques et avalanches de chiffres et de titres de presse : confusion !

Mercredi dès potron-minet, la presse (d'abord le *Parisien-Aujourd'hui en France*, mais aussi France Télévision dans une célèbre émission matinale)

<http://www.leparisien.fr/economie/des-milliers-de-logements-hlm-restent-vides-29-09-2010-1087157.php>

s'empare d'un sujet gravissime : la vacance des logements HLM ! Collectivités locales, organismes sont montrés du doigt, des fiches avec des tableaux de données sont mises en avant... Bref : tout ça ressemble fort à une contre attaque médiatique face à la bronca HLM (le prélèvement de 340 millions d'euros) organisée avec quelque succès, transgressant les habituels clivages politiques. D'où viennent ces chiffres,

pour le moins hors contextes, non clairement « sourcés » ? Pourquoi à ce moment ? A qui « profite le crime » ?

Bref, confusion mais surtout signe que l'époque a changé !

« On n'a jamais vu ça » « des méthodes de voyou » sont parmi les appréciations portées par bien des élus locaux et dirigeants HLM présents!

Ceci ajouté à cela permet à Thierry Repentin lors d'un bref *point presse* d'affirmer « on voudrait humilier le monde HLM qu'on ne s'y prendrait pas autrement » !

Petits fours et choucroute

Lieu superbe : les Caisses d'Epargne reçoivent (bien) leurs clients et partenaires mardi soir

<http://www.nunc.fr/spip.php?article32>

Très à l'aise et mettant en parallèle, à la suite du discours d'accueil de F.Pérol (*), leur date d'arrivée en fonction et le rassemblement de diverses entreprises sur les territoires, Thierry Repentin rappelle aussi que les Caisses d'épargne et les HLM occupent dans notre histoire commune, dans l'imaginaire français, une place particulière. Bien vu.

Il en profite pour appeler de ses vœux plus de partenariat sur les territoires... entre les « institutions » et fait carrément des offres de services, par exemple en évoquant des co-financements sur des dossiers portés par la Fondation des caisses d'épargne (<http://www.fcps.fr/>) ... Bref, si l'on écarte une petite pique sur le prélèvement « de trésorerie » avec une allusion aux liens entre F. Pérol et N. Sarkozy ... on a l'impression que cette petite musique est bien dans la partition « nouvelle » que Thierry Repentin semble vouloir faire jouer au monde HLM en l'ouvrant aux partenariats (ce qu'on a bien entendu dans son discours d'ouverture du Congrès).

Interrogés par HCL, entre 2 petits fours – buffets remarquables ! – en aparté et successivement :

Thierry Repentin nous confirme penser qu'il y a vraiment des choses à faire avec les Caisses d'épargne, leur fondation et des projets locaux. Non, il n'en a pas parlé avant – lors d'un entretien entre les deux hommes dont le contenu reste mystérieux – et bien sûr, il s'agit de « propos de discours » mais que pour lui, il existe vraiment des synergies à exploiter. A la remarque d'HCL sur les projets évoqués le matin en discours introductif au Congrès sur l'ouverture nécessaire du mouvement HLM « à d'autres... », il opine du chef.

François Pérol nous dit d'abord ne pas vouloir s'exprimer sur le « prélèvement » et paraît quelque peu amusé-agacé par le mot du Président de l'USH évoquant ses liens avec Nicolas Sarkozy... Oui, pourquoi pas... répond-il, d'un air vague. Il faut insister pour obtenir qu'il soit plus précis : oui, il est prêt à regarder précisément !

(*) Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers. De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République. Du 2 mars au 1^{er} août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Depuis le 1^{er} août 2009, François Pérol est président du directoire de BPCE.

Et le Ministre est Apparu

Photo JF Bernard-Sugy pour l'USH (DR)

Benoist Apparu se savait attendu, et pas uniquement au tournant.

Le matin avant son arrivée au Congrès, il était de service pour quelques visites locales et certains des accompagnateurs, proches du mouvement HLM comme du Medef ont essayé de lui faire passer le message et n'ont pas été entendus nous dit on. Un des participants de ces visites, figure locale de ce monde –qu'on ne peut pas qualifier d'opposant politique- porte même ce diagnostic : « Apparu est autiste » !

Le Président du Mouvement HLM vient de terminer son intervention de clôture par un « M. le Ministre, on attend un signal fort ». Au pupitre, - on allait écrire *droit dans ses bottes* - , Benoist Apparu commence son discours.

On ne reviendra pas sur les hués. Des gens d'ordinaire silencieux et bien élevés qui manifestent et on n'est pas certains que les plus bruyants soient des représentants HLM... Au delà du côté rafraîchissant de ces cris et autres coups de corne de brume (oui !) on s'interroge sur leur sens : le plus sifflé fut sans conteste le moment où B. Apparu évoque l'accession à la propriété et la vente HLM alors qu'à l'entrée de la salle trône un stand où l'USH présente son école de l'accession à la propriété... Rien n'est jamais simple et bien sûr, au delà du vacarme, l'unanimité n'aura vraiment pointé le bout de son nez que pour ces manifestations de mécontentement. Avis personnel du rédacteur : on était probablement un certain nombre à se sentir gêné de cet accueil fort peu républicain... et ce ne sont pas les quelques appels au calme lancés d'une voix douce au micro par T. Repentin qui auront apaisé ce sentiment de gêne. « On récolte ce qu'on a semé » confie à voix basse à HCL un dirigeant HLM blanchi sous le harnois...

Mais il est vrai le discours du secrétaire d'Etat

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20100930_Discours_USH.pdf

était particulièrement décalé : un modèle du genre sur le thème général comme « le monde a changé, il va vous falloir changer ». Etais-ce une sous estimation par son cabinet des attentes des congressistes ou un discours volontairement ignorant (méprisant ?) de ces attentes et qui, en « solidarité totale avec le projet de budget du Gouvernement » selon les mots de B. Apparu, constitue le résultat d'une feuille de mission « logement » qui devrait prendre fin dans quelques semaines avec le remaniement ministériel annoncé ?

Avec « la presse », dans une petite salle à l'écart, il est prévu après ce discours une conférence de ...

Le ministre, donnant le change mais énervé – et on le serait à moins – annonce très vite qu'il a un train à prendre et n'aura pas de temps... Il ne bouge pas d'un iota sur ses positions et courageusement réfute le terme de « hold up » utilisé par T. Repentin, lui rappelant que les règles de la République s'appliquent à tous. Honnêtement, il ne s'aventure pas sur le terrain des explications oiseuses qui ont eu cours il y a peu sur les utilisations des sommes qu'il est prévu de prélever et reconnaît que l'analyse présentée est juste.

HCL lui pose donc la question de savoir pourquoi après avoir pris l'engagement que toutes les sommes « reviendraient au logement social » il maintient ce prélèvement tant contesté qui rassemble ainsi contre lui toutes les familles HLM (une seule motion, fait unique dans les annales HLM). Il sait, dit-il, qu'il n'y aurait eu qu'une abstention et, non sans humour, salue cette bronca qu'il ne compare qu'à une autre, ancienne, avec son lointain prédécesseur P.A. Périssol et nous dit avoir entendu dans la salle jusqu'à un appel au retour de Christine Boutin... mais sur le fond ne dit rien de plus. Alors qu'il se lève, HCL ne peut s'empêcher de lui demander ce qu'il pense de la campagne de presse, opportunément sortie en plein congrès, sur la vacance des logements HLM et sur les données publiées qui pourraient bien venir de ses propres services. Il ne sait pas si ces chiffres sont faux, n'est « évidemment pour rien » dans cette affaire et remarque que la presse, de droite ou de gauche, « lève régulièrement des affaires » ...

A l'an prochain, à Bordeaux !

<http://www.sudouest.fr/2010/10/01/bordeaux-accueille-le-congres-des-hlm-199801-2780.php>

Est-il réducteur d'écrire que ce congrès est un congrès si ce n'est pour rien, du moins bien décevant ? Non pas qu'il n'ait pas quelques vertus, en particulier celle de rassembler et faire se croiser bien des acteurs, comme toutes les conventions professionnelles. Car enfin, qu'attendre de ce genre de grand'messe où la célébration œcuménique reste encore une façade commode. Comment faire avancer *vraiment* tous les membres de ces familles (dont certaines « recomposées ») constituant une mosaïque depuis les petits offices HLM pilotés par des élus –et de gauche encore souvent...- jusqu'aux groupes à statuts de SA le plus souvent dirigés par le 1%, donc le Medef ?

Cette année, surtout cette année, la constellation HLM aura été bien servie par les maladrresses gouvernementales. Succès peut-être un peu trop facile pour Thierry Repentin qui le sait bien, lui qui veut que « ça change » et qui confirme que ce qui apparaît à l'occasion de l'audit de l'organisation professionnelle « ne restera pas dans les cartons » !

Peut-être saura-t-on l'an prochain si ce Congrès HLM 2010 méritait le titre qu'on envisageait pour ce papier : **Une page se tourne.**

Interrogé par HCL à plusieurs occasions durant ce Congrès, Thierry Repentin ne veut pas voir et dire que *la vente HLM* semble être une vraie ligne de partage au sein des organismes du Mouvement qu'il préside. Il se déclare convaincu que tous les organismes y sont prêts, mais pas en substitution de l'effort public affirme-t-il. Et d'ajouter que toutes les familles du mouvement sont contre la vente HLM si elle doit constituer le pivot du « nouveau modèle économique » auquel Benoist Apparu fait depuis peu référence. A l'invitation d'HCL qui le questionne sur le clivage entre grandes ESH et autres organismes, il botte en touche mais il moque « ces grands capitaines d'industrie à la tête de certains groupes HLM » voire de ceux qui « chiffrent le patrimoine HLM détenu pour en faire l'assiette de financements ... dans certaine note blanche transmise à l'Elysée).

Tout sur le Congrès sur le site dédié de l'USH :<http://www.union-habitat.org/ecom2010>**B. Apparu « hué au Congrès »...**<http://www.rtl.fr/actualites/article/benoist-apparu-copieusement-hue-en-cloture-du-congres-hlm-5953280735>(écouter) http://cdn.media.rtl.fr/online/sound/2010/1001/5953281227_le-secretaire-d-etat-au-logement-se-voit-reprocher-la-taxe-que-souhaite-imposer-le-gouvernement-aux-organismes-hlm.mp3**La campagne de presse : vacance HLM...**http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/09/29/des-milliers-de-logements-hlm-resteraient-vides_1417429_3224.htmlhttp://info.france2.fr/economie/strasbourg--crispations-au-congres-hlm--65080947.html?onglet=videos&id-video=MAM_350000000012159_201009290929_F2<http://lci.tf1.fr/economie/social/2010-09/ces-hlm-qui-restent-vides-en-pleine-crise-du-logement-6081288.html>http://www.lepoint.fr/societe/des-milliers-de-logements-hlm-laissees-vacants-29-09-2010-1242436_23.phphttp://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/des-milliers-de-hlm-sont-laissees-vacants_239816.html**La vacance dans les logements sociaux : un épiphénomène qui masque les vraies difficultés du logement social et le désengagement sans précédent de l'Etat**

Alors qu'elle a ouvert hier son 71^{ème} Congrès à Strasbourg, l'Union sociale pour l'habitat a pris connaissance, avec stupéfaction, de l'article du Parisien de ce jour, consacré à la vacance dans le parc Hlm. Ce dossier diffuse des données plus que contestables, d'ores et déjà infirmées pour certaines d'entre elles par les organismes incriminés, et en tout cas non vérifiables puisque ni la source ni la méthodologie de recueil n'en sont connues. L'Union sociale pour l'habitat tient à rappeler que la vacance dans le logement social, qui est de l'ordre de 3% à 4% du parc, est très inférieure à celle du parc privé. L'INSEE évalue à 2 millions le nombre de logements aujourd'hui vacants en France, pour l'essentiel privés...

USH - Communiqué de presse - 2010-09-29

<http://www.union-habitat.org/Web/Ushgp.nsf/PWC/F5BB4F156983997DC12577AD005068AB?opendocument>

(NdR : plus de 4 millions de logements HLM en France et « quelques milliers de vacants » ... heureusement, non ? au moins à chaque changement de locataires...)

Le texte de la résolution unique adoptée (NdR : une première !)

Le Congrès, réuni à Strasbourg, s'oppose unanimement à la taxe de 1 milliard d'euros sur 3 ans que l'Etat veut mettre en place sur les loyers des organismes d'Hlm. Dans le même temps, le budget de l'Etat passera de 630 M€ en 2010 à 500 M€ en 2011 et 400 M€ en 2013 selon le Projet de Loi de Finances. En réalité, avec le prélèvement annuel de 340 M€, l'Etat ne paierait plus que 160 M€ en 2011 et seulement 60 M€ en 2013. Les aides à la pierre seraient donc largement payées par le logement social et ses locataires, et non plus par la solidarité nationale. Cette taxe sur les loyers s'élèverait à 240 euros par logement sur 3 ans, et elle ne pourrait que se répercuter sur l'offre nouvelle pour ceux qui attendent un logement et sur le niveau de service pour les locataires. Elle remettrait en cause les objectifs sur lesquels les organismes étaient prêts à s'engager dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale aux côtés des collectivités territoriales. Cette taxe sur les loyers Hlm entraînerait une diminution de la production de 60000 logements sur 3 ans avec ses conséquences sur l'emploi et le bâtiment. Ce sont 10 milliards d'euros de travaux qui ne seraient pas engagés.

Le Congrès demande solennellement au Parlement de revenir sur cette mesure qui figure dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

La plume à ...

Franck FAUCHEUX,

est Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat et Architecte DPLG, Chef de projet Eco Quartiers MEEDDM

On vous avait signalé la manifestation « UrbaCité »

(http://www.urbanistes.com/file/download/Broch_UrbaCityFR_2010-08-06.pdf) organisée par la SFU et Cobaty rive-gauche le 16 septembre dernier et, notamment, l'intervention du représentant du Ministère, Franck Fauchoux (photo à droite) qui avait préalablement transmis la note dont HCL, avec son accord, reproduit intégralement le texte dessous.

Cette note présente une réflexion en partie issue du Mémoire de Thèse Professionnelle de **Malika YENBOU**, en Master d'Action Publique "EcoQuartiers ou comment gouverner autrement pour un projet urbain citoyen" sous la direction scientifique de **Guillaume FABUREL**, thèse accueillie par Franck FAUCHEUX au sein du MEEDDM.



L'Habitat, levier vers la ville durable

En prenant le temps de regarder 100 ans d'urbanisme européen, il est assez frappant de voir d'une part que la ville se construit « hors les urbanistes » mais au gré des développements urbains souvent anarchiques, mais pour autant soutenu par des politiques de l'Habitat, les politiques de la ville renvoyant davantage au sociologique qu'à l'urbanisme. L'Habitat est porté, dans une perspective de production du logement, et finalement assez peu dans celle de contribuer à la construction harmonieuse de la ville dans son ensemble, et dans son vécu, son ressenti.

Il semble même que les politiques de l'Habitat tente de réparer les dégâts urbains de la précédente, quand les politiques de la ville tentent de réparer les dégâts sociologiques.

Un siècle de forme d'Habitat à évaluer

URBACITE ne peut engager son travail de mémoire et de réflexion sans regarder frontalement la réalité des productions du siècle passé, avec tout ce qu'elles véhiculent dans nos (in)conscients collectifs. Voici un résumé partiel et sévère d'un siècle d'Habitat :

- Au XIX^{ème} siècle, **l'îlot traditionnel**, caractérisé par des bâtiments sur rue alignés en façade, des cours sur l'arrière qui occupent la parcelle en profondeur et des équipements intégrés, est marqué ainsi par la mixité sociale et fonctionnelle de son bâti : les couches sociales les plus aisées côtoient les couches les plus basses dans une hiérarchie horizontale qui suit l'élévation du bâtiment. L'espace extérieur, tourné côté rue, présente des fonctions diverses favorisant notamment les échanges commerciaux et sociaux avec les différents usagers de la rue ; l'espace intérieur, relié à la rue par un porche, concentre, quant à lui, les équipements de proximité tels qu'écoles, collèges ou lycées et autres bâtiments administratifs, utilisés directement par les habitants de l'îlot.
- Au XIX^{ème} milieu du, **le projet haussmannien** va totalement remettre en cause ces schémas, en transformant le plan de ville de manière radicale, dans une perspective de rationalisation du foncier au profit de la bourgeoisie et de désarticulation de la multi-fonctionnalité des constructions. En effet, si les grands principes de la ville haussmannienne sont d'une part d'équiper la ville en réseaux divers (assainissement, eau potable...), d'autre part, d'aérer la cité par la création de grands axes structurants et enfin d'assurer son attractivité économique et touristique à l'échelle internationale, il n'en demeure pas moins que les opérations d'aménagement ont eu pour conséquence le déplacement des populations les plus démunies vers la périphérie et une redistribution des îlots par fonction (quartier résidentiel, quartier ouvrier, îlot équipement, îlot monument) : la ville se construit alors sur la base non plus d'un mélange mais d'une **juxtaposition de populations et de fonctions**.

- Parallèlement, les cités ouvrières s'érigent autour des usines, témoignage d'un patronat paternaliste qui, par ce biais, assure aux ouvriers et à leur famille un logement décent proche de leur environnement professionnel, même s'il convient de souligner qu'il s'agissait à l'époque d'un moyen pour mieux contrôler une population jugée instable. Ce nouveau modèle urbain conjugue mixité fonctionnelle (par l'implantation d'équipements sociaux collectifs garantissant l'accès à l'éducation, la santé....) et accession sociale (par la possibilité donnée aux locataires de pouvoir à terme devenir propriétaire de leur logement), mais reste marqué par des objectifs patronaux de maîtrise des mouvements revendicatifs, **limitant les libertés individuelles d'expression citoyenne.**
- Les **Cités-jardins** vont maintenir cette pluri-fonctionnalité dans les constructions en ajoutant aux aménagements extérieurs une qualité paysagère propice au bien-être, à l'échange et à la rencontre entre habitants du quartier. Les premières Cités-jardins à la française voient le jour entre la première et la seconde guerre mondiale, fortement inspirées du modèle anglo-saxon développé quelques décennies plus tôt autour de Londres. Créées à l'origine pour désengorger Paris et ses faubourgs, les Cités-jardins (alors appelés HBM : habitat bon marché, du nom de l'office public d'HLM de la Seine qui a réalisé les tous premières cités à l'extérieur de Paris) se caractérisent par un habitat essentiellement de type social regroupant un ensemble de logements collectifs ou individuels avec aménagement paysager et jardin autour de l'habitat. Sont intégrés au bâti d'ensemble, des équipements publics et autres services de proximité (écoles, crèches, commerces,...). Dans ce nouveau schéma, les cité-jardins apparaissent comme une ville dans la ville, auto-suffisante et repliée sur elle-même.
- Plus récemment, **les grands ensembles des années 1950-70** avaient pour vocation, dans un contexte de forte volonté de résorption du logement insalubre (bidonvilles autour des grandes villes notamment), de permettre à des familles de tous horizons de loger dans un habitat fonctionnel emprunt, pour l'époque, de modernité. Le Corbusier, au travers de la Charte d'Athènes publiée en 1941, en a été l'un des principaux inspirateurs, adepte du concept de l'architecture moderne : le principe repose sur une analyse fonctionnelle de la ville, alors dotée de plusieurs attributs - logement, travail, loisir - chacun de ces attributs occupant une place bien déterminée dans la cité et ayant une valeur différenciée. Malgré la présence d'un réel brassage de différentes catégories socio-professionnelles avec une classe ouvrière fortement représentée (près de 57% des occupants), une classe moyenne significative (39% des résidents) et près de 5% d'occupants de classe supérieure, il n'est pas observé d'unité homogène comme pourrait l'être un quartier traditionnel, faute de catégorie sociale prédominante. Peu à peu, les tensions entre classes sociales à l'intérieur des grands ensembles se sont amplifiées, nourries à la fois par des circonstances économiques peu favorables à certaines populations résidentes notamment après la période des trente glorieuses et à une dégradation accélérée du bâti, conséquence d'une industrialisation progressive du secteur du bâtiment et des procédés de préfabrication du béton.
- La **construction des lotissements à la fin des années 1970** début des années 1980 a progressivement conduit les locataires les plus solvables à quitter les grands ensembles au profit d'un rêve d'accession à la propriété à portée de main financièrement et géographiquement, avec pour conséquence un repli social. L'individualisme, la montée du foncier ont fait de ce modèle « le rêve des français », rêve qui pourra aussi devenir cauchemar avec l'isolement social de ces territoires, leur absence d'activité, et les contraintes de déplacement qu'ils génèrent.

Et demain ?

L'on pourrait mettre dès maintenant les **Eco Quartiers** qui suscitent aujourd'hui l'engouement les politiques nationales et locales, sans qu'en soit posées réellement les bases conceptuelles. Est-ce que les EcoQuartiers sont une nouvelle page de cette histoire urbaine, ou est-ce que les EcoQuartiers doivent avant leur multiplication à outrance venir se définir en « positif » de cette longue histoire ?

URBACITE doit participer à ce travail historique pour mettre en évidence :

- les points forts de ces formes d'Habitat, pour ne pas tout de suite conclure à la TABULA RASA,
- les points faibles pour se prévenir des dysfonctionnements sociaux.

La notion de patrimoine doit aussi guider la réflexion dans URBACITE, en y rajoutant l'adjectif de VIVANT. L'avenir de l'Habitat est au cœur même de la ville existant, pour y conforter les réseaux existants et assurer l'avenir de ce qui est déjà construit. Il faut réinvestir les cités, les lotissements, construire à côté plutôt que démolir, augmenter la densité de des zones détendues pour faire levier et y attirer les transports, l'activité, changer l'image. Diversifions ces zones : mettre des maisons au cœur des cités et des logements collectifs dans les lotissements pour donner de la place à d'autres types de populations ou permettre aux habitants de rester dans leur quartier tout en changeant d'espace de vie : des logements avec jardins pour les familles, des appartements terrasses pour les personnes âgées, des logements pour les étudiants, des locaux d'activités dans les rez-de-chaussée, des immeubles ou des maisons sur rues, en entrées de quartiers, au carrefour qui deviennent peu à peu des places.

La mixité au cœur de l'Habitat de demain ?

L'évolution des textes normatifs depuis une vingtaine d'années en faveur d'un renforcement de la mixité sociale dans les quartiers marque la prise en compte par les pouvoirs publics de l'importance d'un brassage entre populations diversifiées pour assurer la cohésion sociale dans les quartiers et éviter ainsi un isolement progressif des zones les plus sensibles. De même, l'émergence du concept de Développement Durable, rencontre les fonctions à donner à l'Habitat et plus globalement à la ville:

- **une fonction environnementale** regroupant les finalités de lutte contre le changement climatique, de protection de l'atmosphère et de la préservation de la biodiversité ;
- **une fonction sociale et comportementale** avec les finalités de cohésion sociale, de solidarité entre générations et territoires et de dynamique de développement économique responsable ;
- et enfin **une fonction favorisant le bien-être humain** avec l'épanouissement de tous les êtres humains.

Si la première fonction n'a, pendant longtemps, pas véritablement imprégné la fabrique et la gestion des villes, dans le cadre d'un partage vivace entre ville et nature, les deux autres ont tôt été prises en compte par les concepteurs et plus récemment par les législateurs, même si les résultats constatés aujourd'hui sur le terrain sont encore peu probants comme le regard historique rapide le laisse deviner. Le cadre réglementaire et normatif a même tenté depuis une vingtaine d'années de palier à ces dysfonctionnements en contraignant les décideurs locaux à une meilleure prise en compte d'une part de la dimension sociale dans les projets urbains et, d'autre part, de la place accordée à la parole de l'habitant. Depuis le décret de mars 1986 qui précise « la nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier » jusqu'à la loi pour l'égalité des chances de 2006, ou encore le référendum local inscrit dans la constitution en 2004, le corpus législatif et réglementaire s'est considérablement étoffé, consacrant le brassage social et la participation citoyenne comme les fondements d'une société plus démocratique.

L'habitat, objet de la politique de la ville : objet politique ou urbain ?

Le développement durable nous impose de travailler sur un nouveau modèle de société basé sur de nouveaux modes de développement et de vie. L'urbanisme opérationnel constitue l'une des traductions sur le terrain de la mise en mouvement de cette volonté de vivre autrement, parce que la ville concentre tous les enjeux du développement durable avec les problématiques que l'on connaît d'imperméabilisation des sols, de constructions énergivores, de mobilité polluante, de fragmentations spatiales, de clivages sociaux...

Trois entrées émergent en France et en Europe :

- Recherche de modalités de construction d'un **site urbain multi-social** (diversité intergénérationnelle, culturelle et sociale dans un site à mixité fonctionnelle) ;
- Instauration de conditions permettant d'obtenir une certaine **cohésion sociale** non seulement entre habitants du quartier mais également avec le reste du territoire communal (création de liens sociaux et d'intérêts communs entre résidents) ;
- Mise en place d'outils conduisant à des **comportements éco-responsables** (instaurer de nouveaux modes d'habiter, de consommer et de se déplacer).

Personne ne peut être contre un tel programme, mais où est la place de l'urbaniste ? Car il faut bien mettre ces objectifs en forme, en plan masse, en projet... or il semble que le dessin soit un outil qui échappe aujourd'hui aux politiques de l'habitat et de la ville d'aujourd'hui. Avec URBACITE c'est aussi réfléchir au(x) rôle(s) de l'urbaniste à défendre, dans ces aspects politiques de conseil mais aussi dans sa compétence de conception urbaine, paysagère et constructive. L'habitat durable, les EcoQuartiers et plus globalement la ville durable doivent comprendre des enjeux d'urbanisme, tant en terme politiques que techniques.

L'habitat dans les 100 prochaines années : inédit, durable et partagé ?

Inédit, dans le sens où il ne correspond aujourd'hui en France à aucun modèle d'aménagement référencé (pas de label, pas de définition stricte), même si des projets d'habitat durable, d'écoquartier et même de villes durables ont vu le jour récemment dans l'hexagone, permettant de constituer des laboratoires qu'il convient d'analyser sur du long terme. Il s'agit de véritables incubateurs, tant en terme de gouvernance de projet, qu'en terme de techniques de constructions employées : ce projet de vie doit ainsi se nourrir des expériences de chacun (élus, techniciens, écologistes, sociologues, économistes, entrepreneurs, habitants...) et s'adapter aux situations locales (site rural ou urbain, en renouvellement ou en extension, en reconversion fonctionnelle ou sociale, éco-ZAC ou éco-hameau...). Il doit par ailleurs susciter le rêve, incarner un tout nouveau concept d'habiter en respectant à la fois l'environnement et l'autre. Il s'agit d'un processus d'apprentissage qui s'alimente tant des aspirations des futurs habitants (au « bien-vivre », entre autres) que des devoirs d'éco-citoyens qu'ils leur sont demandés (comportement éco-responsable et solidaire) ; l'écoquartier peut ainsi être considéré comme une forme d'innovation urbaine, qui, comme toute innovation, est en constante quête de son public et d'alliés économiques, mais au lieu de s'adapter techniquement à l'intérêt qu'il espère susciter, l'écoquartier doit au contraire réussir à adapter les comportements de ses habitants aux défis qu'il est amené à relever : « innover c'est changer le consommateur ».

Durable, car à moyen terme, l'habitat durable, l'écoquartier et la ville durable ne doivent céder ni à la gentrification ni à la paupérisation et pouvoir s'adapter à l'évolution structurelle de sa composition démographique (agrandissement de la taille des familles, vieillissement de la population...). A plus long terme, l'habitat durable, l'écoquartier et la ville durable doivent garder toutes ses qualités environnementales et architecturales, notamment en préservant les richesses écologiques et environnementales locales dont les processus de création (biodiversité, production agricole biologique, consommation éco-responsable favorisant les filières courtes...) exigent des délais nettement plus supérieurs aux cycles électoraux ou économiques.

Partagé, car on voit apparaître un vocabulaire particulier pour définir la participation citoyenne : co-construction, co-production, débat public, concertation,..., un vocabulaire employé quelquefois à mauvais escient. Or, tous ces termes répondent à des caractéristiques bien précises, correspondant à des contributions citoyennes bien identifiées.

Trois questions à ...

Adeline HAZAN,

est magistrate de formation. Elue depuis 2008 maire PS de Reims, elle préside la Communauté d'agglomération Reims Métropole. Elle a été députée européenne et est secrétaire nationale du PS chargée des droits de l'homme

Vous avez participé à la 10ème conférence des villes ce 22 septembre à Paris, organisée par l'AMGVF. Merci de bien vouloir éclairer les lecteurs d'HCL.

Question HCL : *Le logement « grande cause nationale », tel est l'appel lancé dans le manifeste diffusé à l'issue de cette conférence. Que doit on entendre exactement par cet appel qui peut être compris comme un voeu pieu de plus (comme la plupart des autres « grandes causes nationales » qui ne sont guère suivies d'effet) ?*

Adeline Hazan : Les Maires des grandes villes lancent cet appel parce qu'ils estiment qu'aujourd'hui le logement doit redevenir un enjeu politique et social prioritaire. Le désengagement de l'Etat est incontestable. Il n'assure plus son rôle de garant de la solidarité nationale. Par exemple, les subventions directes consacrées au logement social, hors plan de relance, ont diminué de près de moitié en 2010 à 480 millions d'euros alors que dans le même temps le soutien au logement libre sans contreparties sociales ni environnementales a été maintenu.

HCL : *Quelle demande concrète formuleriez vous en priorité à l'Etat, que bien des orateurs ont dénoncés comme « le grand absent » de la « politique du logement » ?*

Adeline Hazan : Nous préconisons d'introduire une offre diversifiée de logement HLM. Nous demandons une action résolue de l'Etat en lien avec les collectivités sur le sort des copropriétés dégradées, un bilan d'étape de l'application de la DALO et le lancement d'un programme ANRU 2.

HCL : *Les orateurs étaient tous d'accord. Le constat est largement partagé et ne fait plus guère polémique : l'offre de logements est très insuffisante en France. Quelle perspective entrevoyez vous pour les toutes prochaines années ? En un mot, êtes vous optimiste à ce sujet ?*

Adeline Hazan : Tout est question de volonté. Un ancien Président de la République disait " Là où il y a une volonté politique, il y a un chemin". Et bien je crois qu'il faut retrouver ce volontarisme et mobiliser les moyens nécessaires. Ne perdons pas de vue, qu'aider à construire des logements c'est à la fois répondre à des besoins, mais c'est aussi soutenir l'activité économique. Ce n'est pas inutile dans la période actuelle.

Textes

Journaux officiels (JORF / JOUE) du 25 septembre au 1^{er} octobre 2010

Vente d'immeuble en l'état futur d'achèvement - Modification du régime de la garantie intrinsèque

Décret n° 2010-1128 du 27 septembre 2010 relatif aux ventes d'immeubles à construire ou à rénover

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Bois incorporé dans certaines constructions - Méthode de calcul du volume

Arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul du volume de bois incorporé dans certaines constructions

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Index national bâtiment « tous corps d'état » pour le mois de juin 2010

Avis relatif à l'index national bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Société du Grand Paris - Nomination des membres du directoire

Décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Grand Paris - Réseau de transport public - Débat public

Décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Ville de demain - Convention entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations

Convention du 28 septembre 2010 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « ville de demain »)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Pôles d'excellence - Approbation du cahier des charges « initiatives d'excellence »

Arrêté du 23 septembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges « initiatives d'excellence »

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Initiatives d'excellence - Convention du 23 septembre 2010 entre l'Etat et l'ANR

Convention du 23 septembre 2010 entre l'Etat et l'ANR relative au programme d'investissements d'avenir (action « initiatives d'excellence »)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

L'initiative d'excellence devra développer une politique d'ensemble qui se situera au niveau du porteur de la candidature, et impliquera les institutions partenaires. Ces actions viseront en particulier à (...) ouvrir davantage ses membres et ses partenaires sur l'économie et sur le monde : intensité des partenariats avec leur environnement (entreprises, pôles de compétitivité, collectivités locales),

Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Avis aux fabricants, importateurs, distributeurs, installateurs, organismes notifiés et aux utilisateurs d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur : antichutes mobiles incluant un support d'assurage rigide

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.

Instructions ou circulaires publiées - Interprétations données par l'administration fiscale

L'article L 80 A du livre des procédures fiscales (LPF) institue, au profit des contribuables, une garantie contre les changements d'interprétation formelle des textes fiscaux par l'administration. Les conditions d'opposabilité de la doctrine doivent, toutefois, être distinguées selon que la garantie trouve son fondement dans le premier ou le second alinéa de cet article. Ces dispositions ont fait l'objet de commentaires dans la doctrine administrative 13 L 1323. Depuis lors, des aménagements législatifs importants ont été apportés à cet article, ce qui nécessite une actualisation de la doctrine administrative applicable. Dans ce cadre, il est également apparu nécessaire d'opérer une distinction, compte tenu de leurs spécificités, entre les dispositions se rapportant à la garantie prévue par le 1^{er} alinéa et celle prévue par le 2nd alinéa. La présente instruction a pour objet de commenter les dispositions du 2nd alinéa de l'article L 80 A du LPF. Le Bulletin Officiel des Impôts (BOI) 13 L-11-10 commente notamment les dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L 80 A du LPF...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Rénovation urbaine - Réalisation des études de sécurité publique

Cette circulaire précise les modalités de réalisation des études de sécurité publique lors des opérations de rénovation urbaine

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

(Rappel) Prolongation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) en 2011 et expérimentations locales

Prolongation des CUCS Expérimentations d'avenants aux CUCS portant sur les politiques de droit commun (emploi sécurité éducation ...)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Demande de logement social : un formulaire unique à partir du 1er octobre 2010

Le modèle du formulaire unique servant à effectuer, à compter du 1^{er} octobre 2010, une demande de logement social est accessible sur www.formulaires.gouv.fr. C'est ce qu'indique un arrêté publié au Journal officiel du mercredi 7 juillet 2010, cet arrêté détaillant également la liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Commande publique - Nouvelles fiches techniques mises à jour

Trois nouvelles fiches techniques ont été mises à jour
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi -

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Parlement

Débat sur les ressources des collectivités locales

Le Sénat a achevé le débat, lundi 27 septembre après-midi, en séance publique, des mécanismes de péréquation et de répartition des ressources des collectivités locales

Sénat - 2010-09-27

http://www.senat.fr/cra/s20100927/s20100927_8.html#par_38

Projets de loi / Propositions de loi

Réforme des collectivités territoriales

Projet de loi modifié en 2^e lecture par l'Assemblée nationale le 28 septembre 2010

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Budget : loi de finances 2011

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/loi_finances_2011.asp

Organisation du marché de l'électricité

Projet de loi modifié en 1^{ère} lecture par le Sénat le 30 septembre 2010

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Questions parlementaires / Réponses ministérielles

Méthode d'élaboration des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI)

Un des reproches majeurs fait à la méthode est ainsi l'absence de considération de la connaissance des élus, des anciens et des archives communales, dans l'incidence éventuelle de crues ou de fortes précipitations sur le relief du territoire communal. Il semblerait que la mise en place des PPRI pénalise souvent lourdement l'aménagement des territoires et compromet, pour certains, leur développement économique, pêchant par excès de précaution et de formalisme, sans pour autant améliorer réellement les conditions de sécurité. ***Est-ce que, dans l'esprit des lois de décentralisation, les dispositions des PPRI ne pourraient être établies dans le cadre d'une compétence partagée et que les collectivités ne soient plus consultées pour avis simple mais pour avis conforme ?***

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Commission nationale de concertation sur les risques miniers - Fonctionnement

Cette commission de vingt membres est réunie à l'initiative de son président, au moins deux fois par an. L'ordre du jour est fixé par le secrétaire, en accord avec le président, ce dernier pouvant également être à l'origine de certains sujets inscrits. En tout état de cause, il appartient au président, actuellement M. Jean-Pierre Kucheida, député maire de Liévin, d'appeler à participer, à une réunion de la commission, toute personne dont il juge la présence utile pour l'étude d'un point particulier...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Catastrophes naturelles : Le phénomène de sécheresse bénéficie d'un traitement particulier du fait de sa complexité

La loi du 13 juillet 1982, fondement du régime d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, subordonne la garantie au fait que les dommages matériels aient eu pour cause déterminante l'intensité anormale de l'agent naturel. La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est initiée par la demande du maire de la commune. Ce délai paraît suffisamment long et permet, en cas de contestation du lien entre le phénomène reconnu et la déclaration de l'assuré, de procéder notamment à des expertises contradictoires, ce qui n'était pas possible sous l'ancienne législation qui n'établissait aucune limite temporelle aux déclarations des assurés. Le phénomène de sécheresse, que la France est l'un des seuls pays européens à recenser dans les catastrophes naturelles, bénéficie d'un traitement particulier du fait de sa complexité. Un arrêté interministériel relatif à ce seul phénomène est publié au Journal officiel, en supplément des arrêtés interministériels relatifs à d'autres phénomènes naturels tels que les inondations, submersions marines ou mouvements de terrain. Une circulaire relative au traitement de la sécheresse 2009 est actuellement en cours d'écriture.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Parlement Européen

Europe 2020 - Participation des collectivités locales et régionales

Résolution du Comité des régions sur «Une plus grande participation des collectivités locales et régionales à la stratégie Europe 2020»

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Avenir du développement urbain en Europe

Avis du Comité des régions sur «Le rôle de la régénération urbaine pour l'avenir du développement urbain en Europe»

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Biodiversité

Avis du Comité des régions sur la «Politique de l'UE et la politique internationale en matière de biodiversité après 2010»

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Initiative citoyenne européenne

Avis du Comité des régions sur «l'initiative citoyenne européenne»

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Jurisprudence

Instruction d'une nouvelle demande de permis de construire - Défaut de production de l'étude d'impact

(...) Considérant que lorsqu'une étude d'impact a été réalisée et portée à la connaissance, en temps utile, de l'autorité chargée d'instruire la demande de permis de construire, la seule circonstance qu'elle n'ait pas figuré, en méconnaissance du 8° du A de l'article R. 421-2 du code de l'urbanisme, dans le dossier joint à la demande de permis de construire, ne suffit pas à faire regarder comme entachant d'illégalité le permis de construire délivré ; qu'il en va, notamment, ainsi dans le cas où une telle étude a été réalisée et produite préalablement à la délivrance d'un premier permis de construire et qu'elle n'est pas de nouveau produite à l'occasion de l'instruction d'une nouvelle demande de permis portant sur le même projet, sous réserve que ce dernier n'ait pas fait l'objet de modifications qui, par leur nature et leur importance, conduiraient à faire regarder cette nouvelle demande comme différant substantiellement de la précédente (...)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Décision de préemption portant sur une unité foncière unique - Caractère indivisible nonobstant des conditions strictement définies

(...) Considérant que si l'article L. 213-2-1 du code de l'urbanisme permet au titulaire du droit de préemption, lorsqu'une opération d'aménagement le justifie, d'exercer son droit de préemption urbain sur la fraction de l'unité foncière mise en vente qui est comprise dans une zone soumise à ce droit, et précise qu'en ce cas le propriétaire peut exiger du titulaire du droit de préemption qu'il se porte acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière, il n'autorise pas le titulaire du droit de préemption à préempter ceux des éléments d'une unité foncière qui sont situés dans une zone où le droit de préemption ne peut pas s'exercer ; qu'il est constant qu'une des parcelles faisant l'objet de la décision de préemption du 6 juin 2003 est située en zone NC dans laquelle le droit de préemption de la commune ne peut pas s'exercer ; qu'une décision de préemption, qui porte sur une unité foncière unique, présente un caractère indivisible, nonobstant les possibilités de préemption partielle ouvertes par l'article L. 213-2-1 du code de l'urbanisme dans des conditions strictement définies (...)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Absence d'indication précise dans le dossier produit par le pétitionnaire - Division

(...) Considérant, d'une part, qu'il est constant que la rubrique n° 363, relative à l'Utilisation principale envisagée, du formulaire de la demande de permis de construire du lot B, lequel prévoit la construction de quatre maisons, indique qu'une vente ou une location-vente est envisagée ; qu'en défense, la ville et la SARL ne contestent pas que l'ensemble immobilier projeté doit être ultérieurement régi par les dispositions de la loi susvisée du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ; qu'un tel régime comporte une division en parties affectées à l'usage de tous et en parties affectées à l'usage exclusif des copropriétaires, chacun d'eux disposant d'un droit de jouissance privative exclusif sur sa maison individuelle et le terrain attenant ; qu'ainsi, la construction par ladite société de plusieurs maisons d'habitation, pour un seul propriétaire, mais destinées dans l'avenir à être vendues à des propriétaires différents, entre dans le champ d'application de l'article R. 421-7-1 précité du code de l'urbanisme ; qu'il est constant que le dossier de la demande de permis ne comporte pas la note de présentation prévue à l'article R. 315-5 a) du code de l'urbanisme, auquel renvoie l'article R. 421-7-1 ; qu'il est également constant que les différentes pièces, relatives à la constitution d'une association syndicale, prévues à l'article R. 315-6 dudit code, auquel renvoie également l'article R. 421-7-1, n'ont pas été produites par le pétitionnaire, alors pourtant que des équipements communs sont prévus ; qu'en conséquence, M. B et Mme B sont fondés à soutenir que l'arrêté attaqué qui autorise le lot B a été délivré en méconnaissance des dispositions précitées de l'article R. 421-7-1 du code de l'urbanisme ;

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Permis de construire délivré en méconnaissance des dispositions législatives ou réglementaires - Régularisation par la délivrance d'un permis modificatif

(...) Considérant que lorsqu'un permis de construire a été délivré en méconnaissance des dispositions législatives ou réglementaires relatives à l'utilisation du sol ou sans que soient respectées des formes ou formalités préalables à la délivrance des permis de construire, l'illégalité qui en résulte peut être régularisée par la délivrance d'un permis modificatif dès lors que celui-ci assure le respect des règles de fond applicables au projet en cause, répond aux exigences de forme ou a été précédé de l'exécution régulière de la ou des formalités qui avaient été omises ; que les irrégularités ainsi régularisées ne peuvent plus être utilement invoquées à l'appui d'un recours pour excès de pouvoir dirigé contre le permis initial (...)

Cour Administrative d'Appel de Nancy N° 09NC00357 - 2010-06-10

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000022364080>

Documentation

Livres, revues, articles et communiqués signalés

Aperçu des pouvoirs et des responsabilités du maire concernant les gens du voyage

A l'évidence, les difficultés de cohabitation entre nomades et sédentaires peuvent représenter un terreau fertile pour de savantes études historiques. Malheureusement, la récurrence des questions parlementaires relatives aux préoccupations moins « universitaires » posées par les « personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles » témoignent du réel désarroi des Maires confrontés à des populations locales ayant du mal à accepter l'idée que « les gens du voyage » puissent paraître s'affranchir de la surveillance parfois tatillonne des services de l'Etat, pour qu'ils respectent les règles élémentaires de l'urbanisme et de la vie communautaire. Un tel constat est particulièrement vrai concernant les deux difficultés quotidiennes majeures que sont le « logement » (en l'occurrence le stationnement) et l'école...

FFSU – Note complète - Cabinet Milon - 2010-09-01

http://www.ffsu.org/fileadmin/ffsu/pdf/Secutopics/Inclusion_sociale/Art_Cab_Milon_gens_du_voyage.pdf

Aménager le changement Territoires 2040

Le n° 1 (2^{ème} semestre 2010) vient de paraître
Une nouvelle revue avec ses articles en ligne
(Datar)

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?rubrique10&revue=1>



Comment survivre avec 773 euros par mois ?

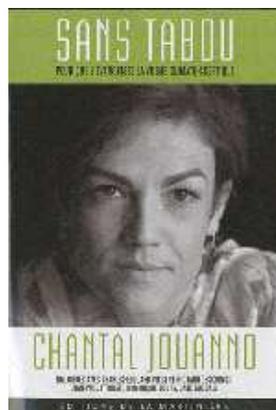
Le Mouvement ATD Quart Monde commente les données Insee



<http://www.atd-quartmonde.asso.fr/?Comment-survivre-avec-773-euros>

Chantal Jouanno sans tabou et sans Borloo...

Par un connaisseur de ces sujets, l'avocat militant Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/about.html>) un papier à propos du livrehttp://www.lamartinieregroupe.com/livre/Sans_tabou/9782732443959 de la ministre Chantal Jouanno

Lire cette chronique :

<http://www.terra-economica.info/Chantal-Jouanno-sans-tabou-et-sans,12671.html>

Actualités

Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques

Programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014

Ce projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 met en oeuvre, pour la deuxième fois, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a consacré cette nouvelle catégorie de loi appelée à définir « les orientations pluriannuelles des finances publiques ». Il couvre donc l'ensemble des acteurs de la dépense publique : l'Etat, mais aussi les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales, dans le respect de leurs compétences et de leur autonomie. La stratégie proposée doit permettre de ramener le déficit public de 7,7% du produit intérieur brut (chiffre attendu pour 2010) à 6% en 2011 et 2% en 2014. Elle doit également permettre de maîtriser l'évolution de la dette publique, qui devrait décroître à partir de 2013.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales seront stabilisés en valeur...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Projet de loi de finances pour 2011

Construit dans un contexte de reprise économique (on prévoit +1,5% de croissance en 2010 et + 2% en 2011 après -2,6% en 2009), ce budget poursuit la stratégie de maîtrise des déficits tout en accompagnant la reprise de l'activité.

I. Le budget 2011 se caractérise pour la première fois par une stabilisation en valeur des dépenses, hors charge de la dette et pensions (« zéro valeur hors dette et pensions »). Pour autant, les publics les plus fragiles seront protégés : les règles du revenu de solidarité active seront préservées, de même que les autres minima sociaux financés par le budget de l'Etat.

Les collectivités territoriales sont associées à cet effort. Les dotations que l'Etat leur verse seront également stabilisées en valeur.

II. Le déficit prévisionnel pour 2010 s'établit à 152 milliards d'euros. Le déficit du projet de loi de finances pour 2011 s'élève quant à lui à 92 milliards d'euros en diminution de 60 milliards d'euros par rapport à la prévision pour 2010.

III. Les mesures fiscales : le projet de loi propose un ensemble de réductions et de suppressions de dépenses fiscales et de niches sociales visant à financer la réforme des retraites, la dette sociale et le déficit du budget de l'Etat et de la Sécurité sociale. Outre la reprise des mesures fiscales annoncées lors de la présentation du projet de loi portant réforme des retraites, le projet de loi propose une série de mesures visant essentiellement le secteur de l'assurance, qui permettent de financer la dette sociale. Il est par ailleurs proposé de simplifier le régime de la déclaration d'impôt sur le revenu des couples afin de rétablir la progressivité de l'impôt, de revoir le champ d'application aujourd'hui exagérément extensif du taux réduit de TVA applicable aux offres de télévision – tout en garantissant le financement du cinéma –, de diminuer les avantages fiscaux au profit de l'investissement dans des équipements de production d'énergie photovoltaïque (...)

Il est enfin proposé d'appliquer une réduction de 10 % (« rabout ») sur l'avantage en impôt procuré par les réductions et crédits d'impôt compris dans le champ du plafonnement global des niches, à l'exception des mesures de soutien à l'emploi et au logement social en Outre-mer.

Le développement des territoires ruraux sera encouragé par un aménagement du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et des régimes d'aide à la création et à la reprise d'entreprises dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) et dans les zones d'aide à finalité régionale (AFR).

Enfin, conformément à la clause de rendez-vous prévue par la loi de finances pour 2010, le projet de loi de finances pour 2011 parachève l'importante réforme de la fiscalité locale votée l'an dernier, en proposant divers aménagements qui résultent des travaux d'évaluation menés au cours de l'année 2010, ainsi qu'un renforcement des mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

PLF : budgets Logement et environnement

Le budget du ministère pour 2011 a été présenté mercredi 29 septembre 2010. Il affiche 4 grandes priorités :

- poursuivre la mise en oeuvre du Grenelle Environnement,
- investir dans la recherche et l'innovation « vertes »,
- améliorer l'accès au logement,
- renforcer la protection contre les risques.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Projet de loi de finances 2011 - Brochure 36 pages

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Projet-de-loi-de-finances-2011,18628.html>

Alain MARLEIX confirme que l'effort de péréquation en faveur des collectivités territoriales se poursuit dans le PLF 2011

Lors du Comité des finances locales du 28 septembre 2010, Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales, a confirmé qu'il entendait poursuivre l'effort de péréquation entre collectivités territoriales dans le projet de loi finances 2011 et ce, en cohérence avec les conclusions de la conférence sur les déficits du 6 mai dernier...

Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales – Communiqué - 2010-09-28

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/collectivites-locales/effort-perequation-plf-2011/view

Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales – Participation d'Alain MARLEIX au Comité des finances locales http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/collectivites-locales/comite-finances-locales-28-09-10/view

Présentation au CFL des dispositions du projet de loi de finances pour 2011 relatives aux collectivités territoriales (AMGVF)

La séance du Comité des finances locales (CFL) du 28 septembre a été consacrée à une présentation par François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat et par Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, des principales dispositions du projet de loi de finances pour 2011 (PLF 2011) relatives aux collectivités territoriales...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

PLF 2011 : L'APVF déplore un nouveau tour de vis sur les dotations de l'Etat, préjudiciable à l'investissement, à la croissance et à l'emploi

L'Association des Petites Villes de France, que préside Martin MALVY, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, a pris connaissance du projet de loi de finances pour 2011 et notamment de la partie concernant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, présenté ce jour en Conseil des ministres.

APVF - Communiqué – 2010-09-29

http://www.apvf.asso.fr/1-15-Detail-activite-de-l-APVF.php?num_actu=78

PLF 2011: la capacité d'investissement des grandes villes pénalisée

L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) s'interroge sur la perspective de réduction des ressources des collectivités locales que le projet de loi de finances 2011, présenté aujourd'hui en conseil des ministres, laisse entrevoir, avec le gel des dotations de l'Etat pour les trois années à venir. En effet, outre la diminution des traditionnelles dotations d'ajustement de l'enveloppe normée (-11 %) qui impacte principalement les budgets des grandes villes, le projet de loi prévoit une ponction supplémentaire susceptible d'atteindre 5 % du complément de garantie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités dites « riches ». Celle-ci serait calculée selon des critères fondés sur le potentiel financier des collectivités locales.

Selon le gouvernement, 6099 communes seraient concernées par cette nouvelle ponction. Pour l'AMGVF, celle-ci risque particulièrement de peser sur les budgets des grandes villes. En effet, le critère retenu ne correspond plus à la nouvelle carte des richesses fiscales modifiée depuis la récente réforme de la Taxe professionnelle, laquelle a déplacé les bases fiscales de Maubeuge à Saint-Cloud, favorisant davantage les territoires résidentiels plutôt que les territoires urbains et industriels.

« C'est la capacité d'investissement des grandes villes que nous pénalisons » affirme Michel Destot, Président de l'AMGVF, Député-Maire de Grenoble.

L'AMGVF espère que le débat parlementaire permettra de faire valoir qu'on ne saurait pénaliser des collectivités sur la base de critères qui correspondent à une carte des richesses fiscales désormais obsolète, et qui ne tient compte ni de l'accentuation des charges sociales des grandes villes liées à l'urbanisation, ni des charges de centralité qu'elles supportent.

AMGVF - Communiqué de presse - 2010-09-29

Communes nouvelles et cofinancement : l'AMF demande à la CMP de revenir sur le vote de l'Assemblée nationale

L'AMF demande donc à la commission mixte paritaire de revenir à la disposition que les députés avaient votée en première lecture afin que la création d'une commune nouvelle ne puisse résulter que de l'accord unanime des communes. Par ailleurs, l'AMF demande un assouplissement des dispositions prévoyant l'encadrement des cofinancements afin que les communes et leurs groupements puissent continuer à bénéficier du cumul de subventions départementales et régionales...

AMF - 2010-09-30

http://www.amf.asso.fr/gabarit/?DOC_N_ID=10091&TYPE_ACTU=2

Taxe d'habitation- Les conséquences, sur les recettes des communes et des EPCI, du choix des abattements applicables

Afin de compléter le dossier relatif aux abattements applicables à la taxe d'habitation, la note jointe présente les conséquences, cette fois sur les communes et les EPCI, des différents choix possibles.

(...) *Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé* <http://hcl.inventaires.fr>

La réforme de la TVA immobilière (Mise à jour : 27/09/2010)

La publication au Journal officiel du 10 mars 2010 de la loi de finances rectificative pour 2010 marque l'entrée en vigueur de la réforme de la TVA immobilière. Cette réforme était annoncée depuis que, le 20 novembre dernier, la Commission européenne avait menacé la France de sanctions pour non conformité du dispositif français au droit européen (voir le communiqué). Par ailleurs, l'administration fiscale a publié le 22 septembre 2010 une instruction fiscale portant sur l'application de la réforme au secteur du logement social, locatif comme accession. Cette circulaire avait fait l'objet d'une pré-publication le 28 juin 2010...

Coopératives HLM - 2010-09-27

<http://www.hlm.coop/spip.php?article949>

Construction de logements : résultats à fin août 2010

Résultats nationaux (France entière et régions).

MEEDDM / Economie et statistiques - 2010-09-28

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=932

MEEDDM - Chiffres et statistiques - Numéro 155 - 2010-09-29

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nouvel-article,18617.html>

Indices des prix des travaux d'entretien-amélioration de logements à la fin du deuxième trimestre 2010

MEEDDM - Chiffres et statistiques - Numéro 157 - 2010-09-29

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indices-des-prix-des-travaux-d,18620.html>

MEEDDM / Economie et statistiques - 2010-09-29

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=429

On en parle – Revue du web

Logement

Rapports locatifs

Les positions de la CNL

http://www.lacnl.com/uploads/Dossiersdepreste/29092010_DossierPresse_CongresHLM.pdf

Mouvement HLM

Présidence de la Fédération des Offices HLM (OPH)

3 candidats à la succession de Jean-Pierre Caroff : le lillois Alain Cacheux, une figure nordiste, Yves Mano le très parisien adjoint de Delanoë et Didier Marie de l'Office de Seine-Maritime. Affaire à suivre...

<http://www.offices-hlm.org/>

Logirep « plus vert »

<http://www.logirep.fr/sites/default/files/webform/SHELTER.pdf>

<http://www.logirep.fr/sites/default/files/webform/CP%20Accord%20LogiRep%20Cerqual%20VF.pdf>

Création d'un réseau « Habitat en région » : les filiales HLM des Caisses d'épargne

(Citation) Ce réseau fédère les quinze ESH et sept coopératives HLM filiales des Caisses d'Epargne. Les entreprises du réseau "Habitat en Région" gèrent 154 000 logements locatifs sociaux. En 2010, elles auront mis en chantier 6 000 logements, livré 5 000 logements neufs dont 1 500 dédiés à l'accession sociale à la propriété et à la vente HLM. Elles bénéficient du travail et l'engagement quotidien de 2 200 collaborateurs. Le réseau "Habitat en Région" lancé par les Caisses d'Epargne correspond à une nouvelle organisation des opérateurs sociaux du Groupe.

<http://www.bpce.fr/a-la-une/actualites/groupe/la-caisse-d-epargne-lance-habitat-en-region-3054>

Autres acteurs

Caisse des dépôts

Augustin de Romanet : « L'Economie mixte fait la synthèse des atouts du public et du privé »

Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, qui participera au prochain Congrès des Entreprises publiques locales, revient sur l'apport de l'économie mixte à la décentralisation et sur le rôle joué par la Caisse des Dépôts auprès des Epl.

EPL – 2010-09-28

http://www.lesepl.fr/result_actu.php?ID=4405&cat=4&page

Anru

Qualité urbaine et architecturale : un appel à projets pour décembre

Propriétaires

L'UNPI soutient la réforme du droit de préemption

L'UNPI dénonce depuis longtemps les dérives du droit de préemption urbain et son président, Jean Perrin, se réjouit de la réforme en cours d'examen...

UNPI – 2010-09-27

http://www.unpi.org/Donnees_Client/Doc/Produit/519.pdf

Développement durable

Sondage : Observatoire 2010 Élus et villes durables

(Citation) Le terme de ville durable bénéficie d'un a priori favorable auprès des élus puisque 96% d'entre eux déclarent que ce terme évoque quelque chose de positif, avec 37% de jugements très positifs (...)

<http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/FCC7F55183404D17B847FBD1A6DAB19B.aspx>

Territoires

Réforme des institutions locales

Alain MARLEIX répond au parti socialiste à l'occasion de la journée d'action du 25 septembre

Ministère de l'Intérieur – Communiqué - 2010-09-27

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/collectivites-locales/alain-marleix-parti-socialiste/view

Bilan de la seconde lecture à l'Assemblée nationale (Note ADCF)

Après son examen par la commission des lois de l'Assemblée nationale début septembre (qui s'était traduit par la réintroduction de nombreuses dispositions supprimées par le Sénat en seconde lecture en juillet

dernier), le projet de loi de réforme des collectivités locales a été adopté jeudi 16 septembre en séance publique. Le projet de loi de réforme des collectivités (RCT) fera l'objet d'un vote solennel de l'Assemblée nationale mardi 28 septembre. La Commission mixte paritaire devrait se réunir dans les jours suivants et sera, en cas de désaccords persistants entre les deux assemblées, prolongée par une lecture supplémentaire devant chaque chambre. A l'issue de ce marathon, la saisine du conseil constitutionnel est très vraisemblable puisque d'ores et déjà annoncée par l'opposition.

ADCF - Note de veille au lendemain de la seconde lecture à l'Assemblée nationale - 2010-09-27

http://www.adcf.org/files/Note_AdCF-PJL-AN-2eme-Lect.pdf

AdCF direct n° 564 - Examen du texte en séance publique

<http://www.adcf.org/files/PJL-RCT-in-AdCFdirect564.pdf>

AdCF direct n° 563 - Article sur l'examen par la commission des lois de l'Assemblée nationale

<http://www.adcf.org/files/Actu-Pol-RCT-in-AdCFdirect563.pdf>

Martin Malvy revient sur l'impact de la réforme territoriale sur les petites villes

Entretien de Martin Malvy dans la Revue DG Interface APVF - 2010-09-27

<http://www.apvf.asso.fr/files/Entretien-Martin-Malvy-Revue-DG.pdf>

Réforme territoriale : dispositions adoptées à l'Assemblée nationale en septembre 2010

Le texte voté en seconde lecture par l'Assemblée Nationale revient sur plusieurs dispositions qui avaient été adoptées par le Sénat ; on retiendra notamment la possibilité de créer une commune nouvelle sans l'accord de tous les conseils municipaux concernés, le report de la date butoir pour l'achèvement de la carte des intercommunalités au 30 juin 2013 au lieu du 1^{er} mars et la réintroduction des principes de spécialisation des compétences des départements et des régions et l'encadrement des financements croisés. Conformément à la demande de l'AMF et contrairement à la position de la commission des lois, les députés ont pris en compte les amendements défendus par Jacques PÉLISSARD visant à rétablir l'autonomie fiscale (suppression de l'unification de plein droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties) et l'autonomie financière des communes membres d'une métropole (unification de la DGF après accord unanime des communes), ainsi que l'accord des 2/3 des membres du conseil métropolitain pour le transfert des équipements de proximité... (...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Réforme territoriale : le Gouvernement doit privilégier la recherche d'un consensus

Le président de l'ADF, Claudy LEBRETON, tient à réagir à l'adoption cet après-midi par l'Assemblée nationale du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Ce vote solennel qui ouvre la voie à la convocation par le Premier ministre d'une commission mixte paritaire est regrettable pour plusieurs raisons.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Quel avenir pour une réforme bâclée ?

Rétropédalage, passage en force, adoption à la sauvette, l'Assemblée nationale s'est distinguée en seconde lecture du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales. Les modifications introduites par le Sénat - qui avait su trouver des compromis - ont été systématiquement remises en cause: les députés sont restés sourds aux revendications des élus de proximité. Les maires ruraux tiennent cependant à rappeler que puisque la Constitution confie au Sénat « la représentation des collectivités territoriales de la République » la moindre des choses serait qu'il soit tenu compte de ses avis... AMRF - 2010-09-29

http://www.amrf.fr/LinkClick.aspx?fileticket=1yso_9h1c0%3d&tabid=1225&mid=2577

Articles 35 ter et 35 quater : le projet de loi de réforme des collectivités territoriales s'invite au débat du CFL

Les élus se sont étonnés de la contradiction entre, d'une part, l'objectif partagé de renforcement de la péréquation et, d'autre part, la perspective d'introduction de dispositions visant à très fortement limiter le niveau des co-financements. Les maires de villes, petites et grandes, ont rappelé qu'ils étaient moteurs dans l'effort d'investissement et que les équipements financés par les budgets communaux et intercommunaux rayonnaient sur l'ensemble des bassins de vie, qu'il s'agisse de territoires "étiquetés" urbains ou ruraux. Ils ont exprimé leur souhait que soient apportées d'importantes modifications sur ces points. L'Assemblée nationale ayant, quelques heures plus tard le 28 septembre, voté en seconde lecture le maintien des articles en question, c'est maintenant au sein de la Commission mixte paritaire que devra être mise en avant la pertinence des co-financements en termes de solidarité territoriale...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Grand Paris

La mise en oeuvre du projet du Grand Paris

Le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire a présenté une communication relative à la mise en oeuvre du projet du Grand Paris. Tous les outils prévus par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris sont désormais mis en place ou, pour ce qui concerne l'Atelier international du Grand Paris, sur le point de l'être, dans le respect du calendrier ambitieux assigné à ce projet. La Société du Grand Paris, désormais constituée, dispose des premiers moyens, appelés à s'étoffer dans les prochaines semaines ainsi qu'en 2011, qui lui permettent de préparer les premiers appels d'offres indispensables au respect du calendrier de réalisation du projet...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Le débat public sur Arc Express

Le débat public sur Arc Express, projet de métro automatique en rocade dans la proche banlieue autour de Paris, aura lieu du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011. Ce site Internet a pour but de vous permettre de vous informer sur ce projet et de participer au débat public.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Le débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris

Le projet de métro automatique du Grand Paris permettra de desservir l'agglomération et la proche et moyenne couronne, grâce à un réseau sous forme d'un grand huit autour d'un axe central: la ligne 14, étendue au nord et au sud. Les principes de cette réalisation et de ses modalités sont soumis au débat public...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé <http://hcl.inventaires.fr>

Solidarité

Santé

Accessibilité

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Actualite,2262-.html>

Sécurité

Que choisir – Accidents domestiques - Une grande cause nationale

<http://www.quechoisir.org/equipement-de-la-maison/securite-domestique/editorial-accidents-domestiques-une-grande-cause-nationale>

Inflammabilité des canapés - Les pouvoirs publics ne doivent plus s'asseoir sur la sécurité des consommateurs !

L'UFC-Que Choisir publie ce jour les résultats accablants d'un test sur l'inflammabilité des canapés à usage domestique et, à l'appui de ceux-ci, exige des pouvoirs publics nationaux et européens l'adoption d'une réglementation protectrice des consommateurs...

Que choisir – Pour en savoir plus – 2010-09-29

<http://www.quechoisir.org/equipement-de-la-maison/securite-domestique/communique-inflammabilite-des-canapes-les-pouvoirs-publics-ne-doivent-plus-s-asseoir-sur-la-securite-des-consommateurs>

Professions

Architectes et Ingénieurs

La 15^{ème} promotion de la formation professionnelle « Ingénierie et architecture à haute qualité environnementale » de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette (ENSAPLV) débutera au mois de janvier 2011. <http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms/uploads/file/formation%20continue/livret%20pedagogique%202011.pdf>

Le responsable pédagogique est Michel Sabard, docteur en urbanisme, architecte et enseignant dirigeant la société coopérative SCORE 2D, partenaire de l'école. Cette formation de 29 jours (répartie en 10 sessions de 3 jours par mois et de 1 voyage de 5 jours dans un pays européen) s'adresse aux professionnels de l'aménagement : élus, cadres territoriaux, architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes, gestionnaires du patrimoine, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre... Elle apporte aux participants les connaissances et l'esprit critique nécessaires à l'intégration de la qualité environnementale dans l'architecture et la gestion du territoire. Elle est sanctionnée par un diplôme délivré par l'ENSAPLV.

Renseignements et inscriptions :

<http://www.score2d.eu/score2d/actu.htm#formation>

Artisans

Les « eco artisans » mettent en ligne leur nouveau site Web

<http://www.eco-artisan.net/>

Europe

La Commission propose une aide de 35,6 millions d'euros à la France pour faire face aux conséquences de la tempête Xynthia

Le Commissaire européen responsable de la politique régionale, Johannes Hahn, a présenté la proposition de la Commission européenne, visant à allouer 35,6 millions d'euros à la France pour faire face aux

conséquences de la tempête Xynthia de février 2010. Les aides serviront au remboursement des mesures d'urgence, notamment la remise en état des infrastructures de base, les mesures provisoires d'hébergement, les interventions des services de secours et le nettoyage des zones sinistrées. Le Parlement européen et les Etats Membres doivent encore approuver la proposition...

(...) *Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte signalé* <http://hcl.inventaires.fr>

Atlas de la biodiversité des sols

Le Centre commun de recherche de l'Union européenne vient de publier la première cartographie européenne des menaces potentielles pesant sur la biodiversité des sols. Résultat d'une collaboration entre les services de recherche de la Commission européenne et des partenaires issus des universités, de l'industrie et d'institutions telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique, cet atlas de 128 pages invite notamment les décideurs politiques à agir pour enrayer la dégradation de cette ressource vitale...

EUSOILS - 2010-09-27

http://eusoils.jrc.ec.europa.eu/library/maps/biodiversity_atlas/index.html

Proposition de directive

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0232:FIN:FR:HTML>

La Région Midi-Pyrénées et la Banque européenne d'investissement lancent avec le Crédit Agricole, la Banque Populaire et Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées (le Groupe BPCE), un dispositif de prêts bonifiés de 700 millions d'euros

Ces prêts s'adresseront en priorité aux entreprises publiques et privées, aux exploitations agricoles et aux collectivités, avec comme cible d'actions : la mise en place sur le territoire régional d'installations productrices d'électricité renouvelable, qu'il s'agisse d'installations photovoltaïques et éoliennes, d'installations de méthanisation « à la ferme » et « centralisée » ; la rénovation énergétique de bâtiments publics et privés de la région dans l'objectif de réduire d'au moins 20% les consommations énergétiques...

Commission Européenne BEI/10/148 - 2010-09-24

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/10/148&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Économies d'énergie: la Commission met en place de nouvelles étiquettes énergétiques pour les téléviseurs, les réfrigérateurs, les lave-vaisselle et les lave-linge

La Commission européenne a proposé pour la toute première fois l'étiquetage énergétique des téléviseurs. Dans le cas des réfrigérateurs et des lave-linge, le système d'étiquetage existant sera mis à jour. Les étiquettes énergétiques aident les consommateurs à choisir les produits économes en énergie, qui sont également les moins coûteux. Elles incitent aussi les entreprises à investir dans la mise au point des produits consommant moins d'énergie. ...

Commission Européenne IP/10/1182 - 2010-09-28

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1182&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

La recherche dans le domaine des TIC: Bruxelles, vitrine des robots intelligents, des maisons vertes et de la réalité virtuelle

Une centaine de projets novateurs financés par l'UE dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) sera présentée à l'occasion du forum ICT 2010-Digitally Driven à Brussels Expo du 27 au 29 septembre. Cet événement bisannuel, organisé par la Commission européenne et accueilli cette année par la Belgique, qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne, rassemble des chercheurs, des dirigeants d'entreprises et des décideurs politiques autour des dernières tendances des TIC. Parmi les thèmes à l'honneur cette année: le développement durable dans une économie à faibles émissions de carbone, l'apport des TIC dans la vie quotidienne et l'importance de leur financement public. Favoriser la recherche et l'innovation dans le secteur des TIC, priorité de la stratégie numérique pour l'Europe (voir IP/10/581, MEMO/10/199 et MEMO/10/200), c'est stimuler la productivité et la croissance européennes, améliorer la qualité de vie et relever les défis sociaux...

Commission Européenne MEMO/10/440 - 2010-09-27

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/440&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Services et ressources documentaires

HLM en Rhône-alpes

<http://www.arra-habitat.org/blogsection/En-direct-des-organismes.html>

Les « eco artisans » (Capeb) : tout sur...

<http://www.eco-artisan.net/>

Bonnes et moins bonnes initiatives – Ici et ailleurs - Polémiques, etc.

Budget 2011 : le logement social outre-mer épargné

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2010/09/26/04016-20100926ARTFIG00135-budget-2011-le-logement-social-outre-mer-epargne.php>

Un rallye pour dénoncer les communes avec moins de 20% de logements sociaux

http://www.vonews.fr/article_10825

La Caisse d'Épargne lance "Habitat en Région"

<http://www.bpce.fr/en/headlines/news/group/la-caisse-d-epargne-lance-habitat-en-region-3054>

Eure Habitat fête ses 90 ans alors que s'amoncellent sur les bailleurs sociaux des contraintes financières qui pèsent sur leur capacité à investir.

<http://www.paris-normandie.fr/article/economie/des-cheveux-blancs>

606 logements nouveaux programmés d'ici 2016

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-606-logements-nouveaux-programmes-d-ici-2016-44198-avd-20100927-59047061_actuLocale.Htm

Les communistes et le logement social

<http://www.sudouest.fr/2010/09/29/les-communistes-et-le-logement-social-197832-3228.php>

On communique...

(NdR : le gros bailleur HLM filiale SNCF, ICF-La Sablière, sait utiliser les talents de ses collaboratrices...)

http://www.dailymotion.com/video/xezvvy_anne-gobin-au-congres-ush-2010_news

Et on informe... sagement

<http://www.fenetre-sur-ville.fr/WordPress/?p=851>

En Alsace, les locataires HLM sont de plus en plus pauvres et âgés

<http://www.lalsace.fr/fr/region/alsace/article/3876943,208/En-Alsace-les-locataires-HLM-sont-de-plus-en-plus-pauvres-et-ages.html>

L'occasion de passer de locataire à propriétaire

http://www.larep.com/temps_forts-20240.html

Certaines prises de position au sujet de projet de prélèvement (340 M) :

François Scellier exprime son désaccord sur la ponction des HLM

<http://www.latribune.fr/vos-finances/immobilier/20100929trib000553974/francois-scellier-exprime-son-desaccord-sur-la-ponction-des-hlm.html>

Congrès HLM: la CNL dénonce la politique "de voleur" du gouvernement

<http://www.leparisien.fr/strasbourg-67000/congres-hlm-la-cnl-denonce-la-politique-de-voleur-du-gouvernement-29-09-2010-1087893.php>

Evènements / Manifestations**4 au 7 octobre – Bruxelles (Europe)****Open days 2010 – Semaine européenne des régions et des villes vers l'Europe 2020**

Les huitièmes journées portes ouvertes de la semaine européenne des régions et des villes débutent le 4 octobre à Bruxelles. Plus de 6 000 représentants locaux et régionaux prendront part à cette manifestation de quatre jours organisée chaque année par la Commission et le Comité des régions de l'Union européenne. Sur le thème «Europe 2020: compétitivité, coopération et cohésion pour toutes les régions», les OPEN DAYS permettront des échanges de vues sur le rôle des régions et des villes d'Europe dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Environ 260 autres événements se dérouleront dans toute l'Europe dans le cadre des OPEN DAYS. Un point presse sera notamment organisé sur le rôle du football dans le rapprochement de communautés divisées... Commission Européenne 2010-09-30 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1236&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>



http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2010/index.cfm

8 octobre – Bordeaux

<http://www.lesrencontresdaquitaine.fr/index.html>

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie

Directeur de publication : Guy Lemée

Courriel : hcl@inventaires.fr Site Internet dédié: <http://hcl.inventaires.fr>

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1211 W 90099

© 2009 - 2010 ® Habitat & Collectivités locales - **Tous droits réservés**

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Conditions générales de vente et d'utilisation

(Avril 2010)

Diffuseur/Editeur

La lettre « Habitat & Collectivités locales » (marque déposée INPI) et ses prestations documentaires et de veille associées constituent un ensemble autonome de services produit, édité et diffusé par « HCL publications »

Siret 512 025 578 00018 - APE 5813Z - Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1211 W 90099

Directeur/responsable de la publication : Guy Lemée – hcl@inventaires.fr

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à tout souscripteur d'abonnement de la lettre « Habitat et Collectivités locales » et services associés et sont indissociables du bulletin d'abonnement. Nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment sans préavis les conditions générales d'utilisation. Nous informerons les abonnés de ces modifications par courrier électronique et nous les ferons apparaître sur notre site Internet. Les présentes sont soumises au droit Français et en cas de contestation, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Créteil.

Article 2. Abonnement – Accès au service – Renouvellement - Résiliation

L'abonnement comprend divers services dont l'accès et/ou la réception par courriel d'une version numérique de la lettre hebdomadaire « Habitat et Collectivités locales », de « hors-séries » et l'accès réservé (identifiant et code) à un site Internet <http://hcl.inventaires.fr>

Ces services sont personnellement rendus à l'abonné et, pour les personnes morales, sont accessibles à ses dirigeants et salariés uniquement. Le fait pour l'abonné de rendre accessible tout ou partie de ces services à un ou des tiers, liés ou non juridiquement ou économiquement, constituerait une violation des termes du contrat.

L'accès à la base documentaire et aux archives de la lettre HCL sur site Internet est réservé aux souscripteurs et utilisateurs qui disposent de codes d'accès personnalisés. Ce service sera accessible en permanence par le réseau Internet, sauf cas de force majeure, pannes éventuelles, maintenance. Nous nous réservons le droit de faire évoluer les spécifications techniques et les services fournis afin d'y intégrer des perfectionnements et d'apporter à tout moment au contenu éditorial et aux rubriques (du site comme de la lettre) les modifications, évolutions, ajouts ou suppressions que nous pourrions juger nécessaires ou opportuns.

Sauf mention spéciale du bulletin d'abonnement, l'abonnement porte sur la durée de l'année civile. Un mois avant la date d'échéance, un courriel rappelant le renouvellement de l'abonnement sera envoyé au souscripteur. En cas de non réponse à ce courriel, le principe de tacite reconduction sera appliqué par l'envoi d'une facture et les conditions générales alors en vigueur seront considérées comme acceptées pour la nouvelle période d'abonnement.

Le client peut à tout moment résilier son abonnement par courriel ou par voie postale. La résiliation sera effective à l'échéance de l'abonnement facturé.

Article 3. Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs indiqués le sont en euros et s'entendent nets, dispensés de T.V.A. - article 293 B du CGI. Une facture est automatiquement adressée à réception du bulletin

d'abonnement. Le souscripteur déclare librement la catégorie à laquelle il estime appartenir et qui détermine le tarif qui lui est applicable, lequel tarif est donc choisi sous sa seule responsabilité.

Ainsi, le souscripteur qui choisit un abonnement « individuel » ouvrant droit à un tarif privilégié s'engage à respecter un usage à son seul bénéfice personnel.

Article 4. Responsabilité

Nous nous engageons à apporter tous les soins en usage pour la mise en œuvre de l'ensemble des services offerts au souscripteur. Malgré tout, notre responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site internet, des moyens de transport, de communication ou du fait de vos agissements. Plus généralement, l'abonné reconnaît expressément être informé qu'en aucun cas nous ne pouvons garantir que les services proposés ne subiront aucune interruption.

La lettre « Habitat & Collectivités locales » contient de nombreux liens vers des sites Internet extérieurs, gérés par des tiers. Nous ne pouvons exercer de contrôle sur ces sites et n'assumons pas la responsabilité quant à leur contenu. Si toutefois il est porté à notre connaissance la présence dans notre lettre de liens vers des pages externes, au contenu illicite, nous supprimerons, après vérification, ces liens. N'hésitez pas à nous avvertir de la présence de tels liens.

Enfin, nos informations, présentations et analyses ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil et de ce fait ne peuvent entraîner de mise en cause de notre responsabilité. Aussi elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente.

L'abonné reste totalement libre et responsable de l'utilisation faite des informations et autres contenus diffusés.

Article 5. Protection des données

En aucun cas vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers autrement que pour répondre, si nécessaire, à une injonction des autorités légales. Ces informations sont exclusivement utilisées par notre société. Elles ont pour objectifs d'améliorer nos services et de gérer plus facilement la diffusion de nos publications. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en envoyant un courriel à hcl@inventaires.fr ou par courrier postal à HCL publications, 31, rue de Villeneuve – 94370 Sucy-en-Brie

Article 6. Propriété intellectuelle

Notre société est seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de la lettre et du site, de sa structure générale, ainsi que des textes, images animées ou non, sons, savoir-faire, dessins, graphismes et autres éléments la composant. Toute utilisation, rediffusion, communication sous une forme quelconque, même partielle, en dehors des conditions d'abonnement, est interdite sauf accord écrit préalable.

La marque « Habitat & Collectivités locales » ainsi que les marques et logos de notre société, et de nos partenaires pouvant figurer dans la lettre et sur le site sont des marques et logos déposés. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et logos sans autorisation expresse de notre part est prohibée.